



NOUVELLES D'EUROPE

JUSQU'AU 4 MARS.

Le Post prétend que si les élections générales avaient lieu en Angleterre, les Tories auraient dans la chambre des communes 330 voix contre 163. De là, cette feuille conclut que les ministres, convaincus qu'ils doivent se retirer plus ou moins promptement, veulent profiter de la dissolution pour disposer en faveur de leurs amis de toutes les places qui se trouvent placées sous l'influence de l'administration et créer ainsi des embarras à leurs successeurs.

On écrit de Paris au Post : On annonce que l'ambassadeur anglais a remis au gouvernement français une note qui demande les trois points suivants : 1°. signature d'un traité de commerce entre l'Angleterre et la France; 2°. réduction de l'armée française sur le pied antérieur au traité du 15 juillet; 3°. adhésion de la France au traité de la Russie, l'Autriche et la Prusse approuveraient les deux derniers points.

On assure que l'Angleterre, malgré ses assurances contraires, ne rendra pas si facilement Saint-Jean-d'Acre. C'est pour conserver cette forteresse qu'elle a consenti à placer la Terre-Sainte sous la protection des puissances chrétiennes.

On lit dans le Globe : On dit dans les cercles d'ordinaire bien informés que la reine est encore dans une situation intéressante qui excitera les espérances et les sympathies de ses loyaux sujets.

Plusieurs membres de la chambre des communes ont adopté les résolutions suivantes dans un meeting où M. J. Hume présidait :

1°. résolution.—L'opinion de l'assemblée est que le système restrictif et prohibitif établi par le Code de commerce britannique, et le tarif des droits d'importation, offrent le plus grand obstacle à l'extension du commerce national.

2°. résolution.—Indépendamment des taxes que le peuple paie, il est obligé de payer plus cher certains objets de consommation que d'autres pays, ce qui encourage l'industrie étrangère.

3°. résolution.—Le montant du revenu a diminué, bien que les taxes aient été augmentées durant la dernière session. Le revenu a diminué et les dépenses ont augmenté. Pour combler ce déficit, il faudra, ou des emprunts, ou de nouveaux impôts, ou enfin réviser le tarif. Ce parti serait le plus avantageux au peuple. Ainsi, l'assemblée pense qu'il faut une révision générale et une réduction des droits d'importation.

4°. résolution.—Une copie des présentes résolutions sera transmise à lord Melbourne.

5°. résolution.—Ces résolutions seront imprimées et communiquées aux membres du parlement. Un comité convoquera des meetings pour s'occuper de ce objet.

L'Advertiser prétend que Mehmet Ali s'est pris d'une passion très vive pour le commodore Napier, qui ne le quitte presque jamais. Indigné contre les Français, Mehmet Ali serait devenu le partisan dévoué des Anglais.

Le Courier anglais publie la lettre suivante, en date de Liverpool, le 21 :

J'apprends à l'instant la nouvelle d'une déplorable catastrophe, la perte d'un navire allant à New York, avec un équipage de 18 hommes et 106 passagers émigrants. Tous ont péri, à l'exception du capitaine et de son second. Le navire s'appelait le Gouverneur Fenner. Il était parti de ce port vendredi; le lendemain de très-grand matin, se trouvant en dehors de Holy-Head, il se heurta dans l'obscurité contre un paquebot à vapeur appelé le Nottingham, venant de Dublin à Liverpool. Le paquebot fut fortement endommagé par le choc, son plat-bord fut emporté, ses roues brisées et sa machine fracassée. Mais le navire éprouva une avarie bien autrement considérable, car, après le rapport du capitaine, deux minutes après avoir reçu le terrible choc, il sombra, et dans cet épouvantable malheur, 122 personnes ont péri dans les flots.

Heureusement pour le capitaine et son second, ils se trouvaient sur le pont au moment de l'accident, et s'étant saisis d'une corde qui pendait à l'arrière du paquebot, ils furent hissés à bord de ce navire et sauvèrent ainsi leur vie, tandis que les malheureux passagers et les hommes de l'équipage, qui étaient tous endormis, ont passé du sommeil à la mort. Ce malheur est dû à l'obscurité de la nuit, qui a empêché les deux navires de s'apercevoir l'un l'autre. Les passagers étaient pour la plupart des fermiers et des laborieux irlandais. Le paquebot à vapeur avait un chargement de bétail, et pour sauver le navire on a été obligé de jeter à la mer plus de 200 bêtes. Il est arrivé aujourd'hui dans notre port dans un état déplorable, ayant été pris à la remorque par un autre paquebot irlandais.

PARLEMENT BRITANNIQUE.—Séance du 19 février.

SIR ROBERT PEEL.—Je désirerais savoir à quel point se trouve la question des frontières.

LORD PALMERSTON.—L'Angleterre a commencé par proposer une convention que le gouvernement des Etats-Unis n'a pas voulu accepter, et celui-ci a envoyé à notre gouvernement un projet de contre-proposition. Le gouvernement de la reine ne pouvait acquiescer à ce projet, et au commencement de l'année dernière nous avons fait une troisième proposition à laquelle nous espérons que le gouvernement américain donnerait son adhésion; il n'en a pas été ainsi; le gouvernement des Etats-Unis a répondu par l'envoi d'une nouvelle proposition, à laquelle nous ne pouvions pas donner notre assentiment. Nous avons répondu; dans l'intervalle une inspection a été ordonnée à l'effet de se procurer la connaissance exacte des tracés topographiques. Le travail devait être fait par des commissaires désignés par le gouvernement de la reine sans en référer au gouvernement américain. Ces commissaires ont fait leur rapport; mais le rapport, bien qu'il n'y ait aucune raison de douter de son exactitude, ne pouvait être considéré que comme un renseignement indirect et qui n'obligeait nullement la partie demeurée étrangère à sa rédaction. Les Etats-Unis, de leur côté, ont fait dresser une contre-enquête par des commissaires qu'ils avaient désignés, sans en référer à notre gouvernement.

SIR ROBERT PEEL.—Il résulte de ces explications que le rapport des commissaires a été fait sans en référer aux Etats-Unis, qu'il n'y a pas eu de commission générale agissant au nom des deux pays, et qu'il n'a été adopté par les deux partis conjointement aucune mesure pour régler ce différend. Ce qu'il y a de plus clair jusqu'ici c'est que des propositions réciproques ont été faites par les gouvernements respectifs de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, et que ces propositions ont été rejetées de part et d'autre.

LORD PALMERSTON.—Je m'explique : Les deux gouvernements sont d'accord sur le principe de la question en litige, mais ils ne se sont pas mis d'accord sur la manière dont l'arrangement pourrait s'opérer. M. Featherstonhaugh a été envoyé par le

gouvernement anglais sans l'autorisation du gouvernement américain, et cependant les autorités des Etats-Unis ont donné toute espèce de facilités.

SIR ROBERT PEEL.—Le noble lord pourrait-il dire si le gouvernement américain a adopté quelque arrangement pour le règlement de la question?

LORD PALMERSTON.—Le gouvernement américain avait d'abord proposé un projet de convention auquel le gouvernement anglais avait acquiescé. Il a voulu ensuite modifier ce projet. Depuis, il a proposé une convention toute différente contenant une clause pour la nomination d'une commission d'arbitrage. La première convention ne stipulait en aucune façon l'établissement de cette commission. Nous avions cependant adhéré à la modification, pensant qu'il était à désirer que l'on pût voir de quelle manière à l'arbitrage. Les deux gouvernements sont d'accord sur ce point. Quant aux négociations, je ne crois pas devoir maintenant entrer dans des détails. La difficulté entre les deux gouvernements ne tient pas au principe; c'est seulement une question d'exécution du principe.

Séance du 25.—Dans la séance du 25, la chambre des communes a ordonné la seconde lecture du bill sur les élections de l'Irlande. Dans cette séance M. O'Connell a pris la parole. Cet orateur regarde le bill de lord Stanley comme une hostilité pour l'Irlande, pour ce pauvre pays à qui, par une supercherie coupable, on a imposé le fardeau de la dette nationale d'Angleterre, à ce pays à qui on veut imposer une religion qui n'est pas la sienne. Le bill de lord Stanley, dit M. O'Connell en terminant, est aussi dangereux qu'impolitique. Si vous étiez aujourd'hui en guerre avec la France et l'Amérique, ajoute l'orateur, le noble lord (Stanley) présenterait-il son bill? Pourquoi ne pas imiter plutôt la sage politique des rois de Hollande et de Prusse, qui se sont fortifiés contre l'étranger en se conciliant les esprits à l'intérieur? Ceux qui ont rejeté toute conciliation sont les vrais repêchers. Que l'on vote le bill, et l'on diminuera singulièrement son influence. Je vous invite à ne désarmer en rendant justice à mon pays.

SIR ROBERT PEEL.—M. O'Connell a un très-grand tort. Il s'efforce sans cesse de ranimer d'anciennes haines. Je crois qu'il calomnie son pays, lorsqu'il dit que l'Irlande ne se joindrait pas à l'Angleterre dans le cas où elle aurait la guerre avec la France ou avec les Etats-Unis. M. O'Connell demande justice pour son pays. Mais je le demande, où s'arrêtera-t-on? Ici l'honorable membre entre dans de longs développements pour faire ressortir les avantages de l'ordre actuel de choses et la nécessité de ne pas innover sans utilité.

La discussion est close par lord John Russell : on s'agit de la question de la dette nationale, et le résultat est pour le bill de lord Morpeth, 289 voix contre 294, majorité ministérielle, 5.

A l'ouverture de la séance de la chambre des communes, du 25, quelques observations de lord Sandon sur l'épouvantable catastrophe qui a coûté, ces jours derniers, la vie à 122 personnes, par suite de la rencontre de deux navires, ont amené M. La bouchère à faire connaître que des ouvertures officieuses avaient été faites à diverses puissances maritimes pour amener un règlement général sur la manière de disposer les feux à bord des navires à vapeur à l'effet d'éviter ces épouvantables et trop fréquentes catastrophes.

Le saint-père a agréé la demande qui lui a été faite de la pourpre romaine pour M. l'archevêque de Lyon. M. de Bonald sera proclamé cardinal dans le premier consistoire.

La commission des fortifications de la chambre des pairs s'est réunie hier au palais du Luxembourg; elle a décidé, à la majorité de six voix contre une, le principe de la fortification de Paris. Elle a fait demander les pièces et les documents concernant cette question à plusieurs ministres et a nommé M. le comte Molé pour son président, et M. le baron Mounier pour son secrétaire.

ALLEMAGNE.—Nous avons plusieurs fois parlé des armements qui se font en Allemagne. Le Journal allemand de Francfort répète encore la même chose, et voici les détails que nous donne une lettre de Francfort, datée du 20 :

"Dans toute l'Allemagne les armements se font avec une activité très-grande. En Bavière surtout toutes les garnisons sont remplies de recrues, qui font l'exercice malgré le temps rigoureux que nous avons eu jusqu'au commencement de cette semaine. A Wurzburg, les jeunes artilleurs ont même tiré au polygone, quoiqu'il y eût beaucoup de neige. A Aschaffenburg, le grand pont sur le Mein, le seul de cette ville, a souffert beaucoup par les chocs violents de la glace; mais cette semaine il y est arrivé en toute hâte l'ordre de Munich de faire réparer le pont dans le plus bref délai possible, et de rapporter immédiatement au ministre combien de temps il faudrait pour le mettre en état de faire passer un corps d'armée avec son artillerie. En Autriche, on fait les armements sans ostentation et à présent on s'occupe vigoureusement de la formation de trente-deux batteries de campagne et de la mobilisation de plusieurs corps, ce qui n'offre pas de grandes difficultés en Autriche, parce que le matériel et les équipements y doivent être prêts.

"Dans les conférences militaires dernièrement tenues dans la confédération, tout a été concerté pour le cas où la France ne désarmerait pas dans un temps donné. On a même arrêté toutes les positions que les dix corps d'armée de la confédération germanique doivent prendre sur le Rhin et dans le pays. Néanmoins, on espère toujours que la paix continuera. Cependant, l'état d'incertitude où nous nous trouvons est très-embarrassant et ne peut pas continuer longtemps. Tout le monde cherche à savoir si c'est la paix ou la guerre, et on préférerait même la dernière à la continuation de l'état actuel. Tout dépend du désarmement de la France."

Le Courier allemand du 21 février est arrivé aujourd'hui portant les traces de la censure, car cinq colonnes sont restées en blanc. On sait que cette feuille hebdomadaire défend l'opinion française en Allemagne, et a été depuis attaquée par le Journal de Francfort et la Gazette des Postes. Le Courier allemand pourrait bien partager, s'il continue à se faire le champion des intérêts français, le sort de la Gazette nationale allemande, laquelle a été supprimée par ordre supérieur pour une cause semblable.

On disait à Berlin, le 4 février, que les propositions de la cour de Rome avaient été définitivement adoptées par le gouvernement. Si la convention, comme il n'est presque pas douteux, est ratifiée par le saint-père, on peut regarder la question religieuse comme tout-à-fait terminée.

Le régime d'Espagne vient d'ordonner la dissolution de toutes les associations patriotiques qui ne sont pas autorisées par la loi. C'est un coup mortel porté aux quelques républicains dont l'Huracan est désormais le seul organe, parce que le Pueblo soberano a cessé de paraître.

Les élections officiellement connues sont celles de Madrid, Ségovie, Logrono, Tolède; elles sont en général favorables au système actuel.

On embarque tous les jours à Toulon de l'artillerie, des objets de campement, un matériel considérable pour l'Algérie. La campagne qui va s'ouvrir s'annonce comme devant être une des plus importantes qui aient encore eu lieu dans le nord de l'Afrique.

On écrit de Toulon, 21 février : M. l'amiral Hugon a reçu hier une dépêche télégraphique de Paris au sujet de la nouvelle organisation de la flotte. On croit qu'une division sera renvoyée dans le Levant, ce qui ferait supposer que le gouvernement va prendre part aux arrangements de la Syrie.

MARIAGE DE L'EX-ROI DE HOLLANDE.

On lit dans la Gazette de Leipzig : Le mariage de S. M. l'ex-roi des Pays-Bas avec la comtesse d'Oultremont a été célébré ce matin dans le palais du prince Albert, d'après le rite catholique. Les témoins de cette cérémonie étaient LL. AA. RR. le prince et la princesse Albert, le comte Perponcher, ministre des Pays-Bas à Berlin, et M. de Brauchitsch, général au service de Prusse.

On écrit de la Haye : Le mariage de l'ancien roi à soulevé l'indignation générale.

Elle est telle que, dans un des clubs les plus notables de la ville, le portrait de l'ancien roi a été décroché du mur et brûlé à petit feu. C'était, disait-on, une exécution en effigie que l'on souhaitait pouvoir bientôt réaliser.

SUISSE.—Le directoire fédéral avait renvoyé au gouvernement argovien la note du 21 janvier par laquelle le nonce apostolique protestait contre la suppression des couvents comme constituant une infraction à l'article 12 du pacte fédéral. Le gouvernement argovien vient de transmettre au directoire une réponse où il repousse avec force les prétentions du saint-siège. Le vort, en donnant communication de cette réponse au nonce l'accompagnée de quelques observations qui se terminent par le passage suivant : "Au surplus, les stipulations du pacte fédéral ont réglé les obligations que les états confédérés se sont imposés; mais elles n'ont pu établir pour les puissances étrangères aucun droit quelconque qu'elles puissent invoquer."

On assure que le vort berner à ces quelques mots les réponses aux notes diplomatiques dont la Suisse est encore menacée à propos de l'affaire des couvents.

Quant à la réclamation de l'Autriche, elle a été renvoyée au gouvernement argovien comme affaire de droit privé.

La circulaire par laquelle le directoire vient de convoquer une diète extraordinaire est de la teneur suivante.

Berne, le 18 février.

Très-honorables Messieurs, fidèles et chers confédérés.

"Depuis l'envoi de la circulaire adressée à tous les cantons le 8 de ce mois, concernant les affaires d'Argovie, les états d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald ont réclamé sans réserve la réunion immédiate d'une diète extraordinaire.

"En conséquence, le directoire, en exécution de l'article 8 du pacte, se trouve dans l'obligation de convoquer cette diète.

"Tous les cantons sont, en conséquence, invités à envoyer à Berne, chef-lieu du directoire, des députés, munis d'autorisations et d'instructions suffisantes pour que la session puisse s'ouvrir le 15 mars. L'objet des délibérations de l'assemblée fédérale extraordinaire sera les affaires d'Argovie, en ce qui concerne les couvents qui se trouvent dans ce canton, et en faveur desquels divers cantons ont élevé des réclamations.

"Les communications encore incomplètes que le gouvernement d'Argovie a fait parvenir jusqu'ici sur l'état actuel de cette affaire, et les éclaircissements plus circonstanciés qu'il promet, serviront de base aux explications approfondies que cette affaire nécessitera. Le directoire doit donc se référer expressément au contenu des actes qui sont encore à attendre.

"Il saisit cette occasion de vous renouveler, etc."

(Suivent les signatures.)

ALGERIE.

On écrit de Toulon le 17 février : M. le lieutenant-général Bugeaud partira demain pour Alger. D'après des renseignements puisés à des sources officielles, nous pouvons donner pour certain qu'après la grande expédition qui doit avoir lieu pendant les mois d'avril et mai, de grands travaux de colonisation seront entrepris dans la Mitidja, où l'on construira des villages entourés de fossés. Le système du nouveau gouverneur, que l'on peut résumer en deux mots, consiste à tenir constamment les Arabes éloignés des points occupés et à protéger les petites colonies. Les places de Medeah et de Miliana, destinées à tenir en respect les tribus de la vallée du Chélif, auront une garnison de 8 à 10,000 hommes. La destruction de Mascara, Tekedempt, Tazza, etc., est résolue; on veut forcer l'émir à se retirer plus avant vers le désert, si toutefois on ne peut obtenir sa soumission pleine et entière.

"Les mêmes renseignements annoncent que plus de 2,000 catholiques suisses qui ont résolu de s'expatrier, et qui devaient d'abord aller en Amérique, se rendront dans la plaine de la Mitidja, où leur sera fait des concessions de terrain."

SUISSE.

On lit dans la Sentinelle de Toulon :

"Nous apprenons une nouvelle importante. Les catholiques de la Suisse française qui ont éprouvé un si rude échec dans les dernières affaires veulent s'expatrier; la plupart des familles désirent passer en Amérique; mais on leur a fait comprendre que le trajet absorberait leurs ressources, qu'en mettant le pied sur le sol américain il fallait encore faire 200 lieues pour atteindre les terres concédées, et il paraît qu'ou les a déterminés à se fixer à Alger. Ainsi, il est très probable que les premiers villages construits dans la Mitidja (et l'on espère que la chambre votera trois millions pour cet objet) seront occupés par 3 ou 4,000 Suisses, excellents agriculteurs et ayant des capitaux pour s'établir convenablement."

NOUVELLE ZELANDE.—On a reçu de Londres des nouvelles de la Nouvelle-Zélande jusqu'au 2 août.

Le colonel Wakefield a donné le nom de Britannia à la ville où la compagnie de la Nouvelle-Zélande a fondé son principal établissement. Le capitaine Hobson l'a approuvé.

Une frégate française ayant à bord des émigrants est entrée dans la baie; elle se rend à la péninsule de Banks. On a expédié le brick Amant pour annoncer aux sujets français que l'île appartenait à S. M. la reine d'Angleterre.

Nous allons compléter ces nouvelles par l'extrait suivant d'une lettre de la baie des Iles, écrite à bord de la corvette de charge l'Aube, et datée du 25 juillet.

"Les événements politique de ce pays, occupent beaucoup les officiers de la marine française. Chaque jour il faut envoyer un compte rendu de ce qui se passe au ministre de la marine et des colonies et au ministre des affaires étrangères. La position est très-délicate depuis que la souveraineté de l'Angleterre a été proclamée sur les deux îles de la Nouvelle-Zélande. C'est au gouvernement français de voir s'il reconnaîtra cette souveraineté.

ITALIE.—On écrit de Rome que l'archevêque de Cologne doit recevoir le chapeau de cardinal et qu'un coadjuteur avec droit de succession au siège de Cologne sera nommé pour administrer cet archevêché.

Le bruit courait à Paris que le cabinet était disposé à offrir sa médiation pour arranger l'affaire McLeod avec les Etats-Unis.

QUEBEC:

SAMEDI, 27 MARS 1841.

Nous donnons ailleurs un résumé des nouvelles apportées par le Calcedonia, paquebot du 4 mars, qui est arrivé le 18 à Halifax. Il n'y a rien de très-important sous le rapport de la politique générale; mais le gouvernement avait annoncé une mesure qui a créé une vive sensation dans le haut commerce et qui exercera probablement une grande influence sur les destinées futures de ces colonies: c'est l'abolition des droits différentiels en faveur des bois de construction de l'Amérique septentrionale anglaise.

LES ELECTIONS.

MEMBRES ELUS.

RIMOUSKI.—Michel Borne (1), marchand, Québec. KAMOURASKA.—Amable Berthelot (1, 2), avocat, Québec.

L'ISLET.—Le docteur E.-P. Taché (1), St.-Thomas. MEGANTIC.—L'honorable Dom. Daly, secrétaire-provincial et conseiller exécutif. LOTBINIERE.—Le docteur J. B. Noël (1, 2), Lotbinière.

DRUMMOND.—R. H. Watts, employé au secrétariat du gouverneur. SHERBROOKE (comté).—J. Moore (2).

YAMASKA.—J. G. Barthe (1), avocat, Montréal. SAINT-HYACINTHE.—Le docteur T. Boutillier (1, 2), Saint-Hyacinthe.

RICHELIEU.—Honorables D. B. Viger (1, 2), avocat, Montréal. ROUVILLE.—M. A. De Salaberry (3), aide-de-camp du gouverneur.

VERCHERES.—Henri Des rivères (1), avocat, Montréal. BEAUBARNAIS.—J. W. Dunscomb (3), marchand, Montréal.

VAUDREUIL.—John Simpson (3), collecteur au Coateau-du-Lac. OTTAWA.—Honorables C. D. Day, solliciteur-général et conseiller exécutif, Montréal.

SAINTE-MARIE.—J.-E. Turcotte (1), avocat, Trois-Rivières. CHAMPLAIN.—Le docteur J.-R. Kimber, (1, 2), Trois-Rivières.

PORTNEUF.—T.-C. Aylwin (1), avocat, Québec. TROIS-RIVIERES (bourg).—L'honorable C.-L. Ogden (3), procureur-général et conseiller exécutif.

QUEBEC (comté).—L'honorable J. Neilson (1, 2), Québec. MONTMORENCY.—L'hon. F. A. Quesnel (1, 2), avocat, Montréal.

BELLECHASSE.—A. G. RUEL (1), notaire, Berthier. BAGUYENNE.—El. Parent (1), avocat, Québec. DORCHESTER.—A. C. Taschereau (1, 2), Sainte-Marie.

BERTHIER.—D. M. Armstrong, (1), marchand, Berthier. SHERBROOKE (bourg).—Honorables E. Hale (3), Sherbrooke.

HUNTINGDON.—A. Cuvillier (1, 2), Montréal. LINCOLN.—J. M. Raymond (1, 2), Assomption. MONTREAL (ville).—Honorables G. Moffatt, marchand, et Benjamin Holmes, caissier de la Banque de Montréal.

MONTREAL (comté).—A. M. Delisle (3), greffier de la paix. TERREBONNE.—Docteur McCullock (3), Montréal.

(1) Anti-unionnaires. (2) Anciens membres. (3) Elus sous protêt.

HAUT-CANADA.

TORONTO (ville).—Honorables Dunn (receveur-général et conseiller exécutif) et Buchanan.

MIDDLESEX.—Parke. LENOX ET ADDINGTON.—Cartwright. GLOUGHERY.—J. S. Macdonell. BROCKVILLE (bourg).—George Sherwood.

LEEDS.—Morris. WEXFORTH.—Docteur Smith. FRONTENAC.—H. Smith junior. PRINCE EDWARD.—John P. Roblin. GRENVILLE.—Samuel Crane.

YORK.—1er arrondissement, Price; 2e, Duggan; 3e, Small; 4e, le solliciteur-général Baldwin. NIAGARA (bourg).—Campbell.

HAMILTON (bourg).—Sir Allan Macnab. RUSSELL.—Le procureur-général Draper. BYTOWN (bourg).—Stewart Derbishire. DUNDAS.—J. Cook.

LEEDS.—J. MORRIS. SIMCOE.—Capitaine Steele. HALTON, EST.—Hopkins. HALTON, OUEST.—Durand.

LINCOLN, NORD.—W. H. Merritt. LINCOLN, SUD.—D. Thornburn. PRINCETON (bourg).—Donald Macdonald.

Les seules élections, dans le Bas-Canada, dont nous n'ayons pas eu de nouvelles jusqu'à présent, sont celles des comtés des Deux-Montagnes, de Bonaventure et de Gaspé. Les autres qui ne sont pas terminées, ou qui ne l'étaient pas à la date des derniers avis, sont celles pour la ville de Québec et pour les comtés de Shefford, Stanstead et Missiskoui. Dans tout le district de Québec, le résultat de celles qui sont terminées, à une seule exception près, est une réprobation décidée de l'acte d'union et de la "justice égale" de lord Sydenham. Il en est de même dans le district des Trois-Rivières, à l'exception du bourg pour son chef-lieu, à l'exception de M. le procureur-général a été protégée et sera contestée comme illégalement faite.

Dans le district de Montréal, des représentants ont été imposés à la ville par proclamation, et aux comtés de Montréal, de Vaudreuil, de Beauharnais, de Rouville, de Chambly, de Terrebonne, par la force brutale aidée de la "fraude électorale" de fixer pour lieux d'élection des places éloignées du centre des populations et où les partisans d'une administration corruptrice, quoique en minorité, se trouvaient les maîtres. Dans le comté de l'Ottawa, les journaux de l'administration ne rougissent pas de publier que le solliciteur-général Day, le second officier en loi de la couronne, et membre du conseil exécutif, a dépensé environ £2000 pour se faire élire.

La lettre suivante, qui nous a été communiquée, donne quelques détails sur les prétendues élections des comtés de Terrebonne et de Montréal. On verra que M. Lafontaine dans l'un, et M. Leslie dans l'autre se sont retirés pour éviter une plus grande effusion de sang. La Gazette de Montréal d'aujourd'hui annonce que deux individus blessés dans l'émeute de lundi à Saint-Laurent, sont morts depuis. L'un se nommait Pälisser, l'autre Gaherty.

[Extrait d'une lettre de Montréal du 23 mars 1841.]

"Hier à l'heure où je vous écrivais il se passait de graves et de malheureux événements à St. Laurent. Une rixe a surgi, des insultes données par les gens qui supportaient Delisle, le membre ministériel, aux habitants Canadiens. *****

Plusieurs ont eu des contusions assez fortes, et ce n'est qu'à la prière de quelques messieurs canadiens et réformistes que certains Tories et anglais s'en sont retirés sains et saufs. A leur retour de St. Laurent, hier soir, et encore tout excités de ce qui s'était passé, ils convoquèrent des assemblées où les harangues belliqueuses ne manquèrent guère, d'après ce que vous allez lire. Ce matin à sept heures la Place d'Armes était couverte de forcés armés de manches de hache et de bâtons, qui s'embarquèrent et procédèrent à St. Laurent, à la suite de quelques messieurs qui semblaient les commander, parmi lesquels on voyait M. Driscoll, Q. C., &c., &c. Quelques messieurs canadiens, après avoir vu tout cela, avoir visité M. Leprohon, l'officier rapporteur, qui leur dit qu'il ne pouvait avoir les troupes, et conserver l'ordre, etc., et aussi s'être abouchés avec M. Leslie, en vinrent à la décision qu'il valait mieux que M. Leslie abandonnât le terrain et ne fût pas ce matin à St. Laurent. Ce qui fut fait. En conséquence M. Delisle fut proclamé élu ce matin à St. Laurent, et revint à la ville, en procession, etc.

"Maintenant pour l'élection de Terrebonne. M. Berthelot qui est arrivé de là ce matin rapporte : Qu'hier lundi, les partisans de M. Lafontaine se rendirent à New Glasgow, où ils trouvèrent deux ou trois cents hommes de Gore, Montréal et autres lieux, armés de bâtons, et qui paraissaient tout-à-fait décidés à se battre. Arrivés là, M. Lafontaine interpella M. McCullock, lui demandant s'il voulait enjoindre à ses gens de ne pas frapper et le garantir; il répondit qu'il ne pouvait rien en faire; c'est ce que répondit l'officier rapporteur à la même question. Là-dessus M. Lafontaine prit la détermination de se retirer plutôt que de faire une boucherie et répandre inutilement le sang. D'ailleurs l'officier rapporteur ne l'aurait pas proclamé s'il n'était emparé du poll, etc. M. Berthelot dit que les canadiens étaient bien décidés à les battre et qu'ils l'auraient fait, si on leur eût donné le signal. Mais outre qu'ils craignaient l'effusion de sang, ils redoutaient aussi le sort des Irlandais réformistes de Glasgow qui étaient bloqués dans leurs maisons par des Orangistes de Gore depuis vingt-quatre heures. Somme toute, pour faire l'élection de M. Lafontaine, il aurait fallu se lancer dans l'anarchie et se reporter aux scènes de 1837.

"Austin Cuvillier, écuyer, de cette ville, est arrivé hier à cinq heures avec une partie de ses électeurs de Huntingdon. Il a rencontré peu d'opposition, etc. On n'a rien de St. Jean où M. L. M. Viger s'est présenté."

CHAMBLY.—Le village de Saint-Jean, à l'extrémité du comté, et dont la population est principalement anglaise, avait été, comme on sait, désigné pour lieu d'élection. Les candidats étaient MM. L. M. Viger et J. Yule. Il paraît que celui-ci ayant obtenu quelques voix de majorité sur son concurrent, une émeute eut lieu, et après une bataille qui dura quelques minutes, le poll fut clos, et les magistrats appelèrent la troupe, à l'arrivée de laquelle tous les Canadiens avaient déjà été chassés du village.

QUEBEC (ville).—Etat du poll, mercredi à l'ajournement :

Burnet... 476 Black... 412
Massue... 409 Gibb... 319

Judi à l'ajournement :
Burnet... 548 Black... 463
Massue... 450 Gibb (s'est retiré).

Vendredi à l'ajournement :
Burnet... 563 Black... 487
Massue... 467

Aujourd'hui à l'ajournement :
Burnet... 588 Black... 493
Massue... 469

(Ajourné à lundi prochain, à 10 heures.)

BOURG DE SHERBROOKE.—L'élection pour ce bourg s'est faite le 22. L'honorable Edward Hale, de Sherbrooke, a été proclamé sans contestation. Le colonel Guy était sur les lieux. Il voulait engager M. Hale à se retirer, en promettant, s'il était élu, de donner sa démission aussitôt que la question de la légalité de l'élection de Saint-Maurice serait décidée par la chambre, et d'appuyer alors l'élection de M. Hale, mais celui-ci ne voulut pas conclure sur pareil marché. M. Guy alors, sans aucune autre hésitation, fit signifier à l'officier rapporteur un protêt fondé sur une illégalité dans le writ, en ce qu'il n'aurait pas été signé du gouverneur-général.

MISSISSKOUY.—Etat du poll le 20 au soir :
L'honorable R. Jones, ... 480
M. P.-H. Moore, ... 449

STANSTEAD.—Etat du poll le 24 au soir :
Le docteur Colby, ... 209
M. Child, ... 192

SHEFFORD.—Le 22 au soir, M. Foster était de 29 en avant de M. Wells.

SAGUENAY.—Nous reproduisons du Canadien les détails suivants sur cette élection :

"La Malbaie, et Ste. Agnès, nouvelle paroisse détachée depuis peu de temps de la Malbaie, ainsi que la partie des Eboulements comprise dans la seigneurie de M. Nairne, l'un des candidats, ont vu leur patriotisme s'évanouir devant la corruption exécutive, qui a reçu l'aide de l'influence seigneuriale et mercantile. On sait que les lieux ci-dessus sont compris dans la seigneurie de M. Nairne et celle de M. J. M. Fraser, et de plus que la Malbaie est un centre d'affaires assez considérable. De là sortent les

ELECTION GENERALE.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE QUEBEC.

MESSEIERS. — Je vous prie d'agréer mes remerciments de la manière dont vous avez conduit l'élection pour le comté, et qui a fait que j'ai été nommé sans opposition, tout en vous épargnant à tous les deux une perte de temps et de trouble sans nécessité.

Le devoir d'un représentant du peuple sous le gouvernement britannique, est de réclamer la tendance des possessions, à en abuser, et à compter sur les droits et libertés reconnus des citoyens; et de proposer les lois que peuvent exiger les circonstances et l'état du pays, ou d'y consentir, en se tenant en garde contre des innovations capricieuses et douteuses, qui n'ont que trop souvent leur origine dans des vues d'intérêt privé ou partiel, produisant l'incertitude dans la loi, et chargeant le peuple de fardeaux additionnels sans nécessité. Il est surtout du devoir d'un représentant du peuple de résister et de réclamer autant que possible toute tentative de prendre et d'employer l'argent des citoyens sans leur consentement ou celui de représentants librement choisis par tout le corps électoral de la province; et d'assurer et faciliter la liberté de l'industrie, la sûreté des propriétés, et une bonne éducation générale, civile et religieuse, sans que les constitutions libres, les lois et le gouvernement atteignent rarement le but pour lequel ils sont institués, et la surveillance nécessaire du peuple sur ses représentants devient inefficace.

Ces devoirs, je tâcherai de les remplir comme votre représentant. Je tâcherai de procurer pleine justice au pays et à tous ses habitants, sans distinction de lieu de naissance, de résidence, d'origine nationale ou de croyance religieuse, et à ce qu'ils soient tous mis ou maintenus sur le pied d'une parfaite égalité aux yeux de la loi, le tout assuré par une administration habile, indépendante et impartiale de la justice. Je pourrai alors espérer que la qualité de sujet britannique, outre qu'elle nous assurera protection et respect dans toutes les parties du monde, sera chère à nous tous, et notre condition ne souffrira certainement pas à être comparée aux avantages dont jouissent les habitants d'autres pays, et ce contentement.

Si mes engagements pris ne me permettent pas de continuer à votre service au siège de la législature, je resterai au moins à poste, comme je vous en informai en acceptant l'invitation de vos délégués, jusqu'à ce que vous puissiez me remplacer suivant la loi.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Quebec, 22 mars 1841. J. NEILSON.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE CHAMPLAIN.

MESSEIERS. — GHEEZ mes plus sincères remerciments pour l'honneur distingué que vous m'avez fait en me choisissant pour vous représenter dans le prochain parlement provincial et en me recommandant triomphalement à votre confiance. Le zèle que vous avez montré à assister à l'élection, surtout le dernier jour où je n'ai pu faire enregistrer que les tiers des votes présents, unanimité qui a réglé alors parmi vous, sans aucun doute, les élections que vous avez faites, et qui ont été si heureusement couronnées par l'argent, la très grande majorité étant en faveur de la confiance et méritant, qu'elle soit jugée et qu'elle approuve pleinement la conduite parlementaire passée, ainsi que celle que j'en faisais suivre à l'avenir.

C'est donc en continuant à faire tous mes efforts pour promouvoir les intérêts généraux de la province et ceux de votre comté et en particulier que je me flatte de pouvoir mériter la confiance que vous m'avez témoignée.

Je saisis cette occasion de prier mes amis de la ville des Trois-Rivières, plusieurs personnes influentes du comté de Saint-Maurice, et les délégués du comté de Nicolet, de recevoir ici mes sincères remerciments pour l'honneur qu'ils m'ont fait en m'offrant la candidature de leurs localités respectives, je saurai reconnaître en temps et lieu leurs bonnes intentions en travaillant au bien général de mon pays.

Je suis respectueusement, Messieurs, Votre très-dévoté serviteur, R. J. KIMBER.

Trois-Rivières, le 12 mars 1841.

A VENDRE, CINQUANTE quarts hareng de la Baie Saint-George.

40 drafts morue verte 2000 minots sel de Liverpool en masse 200,000 briques des Trois-Rivières 50,000 do à f.u. TREMAIN, WHITE & Co. Quebec, 26 mars 1841.

LES SOUSSIGNE'S OFFRENT EN VENTE: MILLE boîtes savon de Liverpool

50 tonnes rhum 5 pipes, 20 b. ruygus vin rouge de Marsala 200 quarts clous de Dudley 130 do clous coupés à bardeau et à planche 500 papiers ficelés 200 caisses papier à écrire 500 pièces toile à voiles anglaise blanche 1 à 4 50 balles toile de Dundee 50 caisses chapeaux de castor et de soie 10 balles fil à succion 10 caisses soie de moulin 50 boîtes pipes Un assortiment de cartes à moulin. J. M. FRASER & Co. Quebec, 25 mars 1841.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC supérieurs,

pour dames et enfants, se vendent à des prix réduits, au No. 12, rue Notre-Dame, place du Marché de la Basse-ville. W. PATERSON. Quebec, 22 mars 1841.

A VENDRE, PAR le soussigné SOULIERS de CAOUTCHOUC, de la meilleure qualité de toutes grandeurs, fleurs et unis, à bas prix.

PIERRE MALOIN, Rue St-Jean, n. 6. Quebec, 3 mars 1841.

UNE MACHINE ELECTRIQUE très-supérieure et très-puissante, avec appareil complet. Une petite dito médicale. Une petite pompe pneumatique. Aussi, trois ceintures galvaniques. Ces objets seront vendus à bon marché au magasin d'optique d'A. PRINCE, près du coin de la rue du Palais, M. PRINCE devant partir le printemps de bonne heure. Quebec, 17 mars 1841.

VENTES A L'ENCAN. PAR G. D. BALZARETTI.

VENTE DE MARCHANDISES SECHES, CHAPEAUX DE LONDRES, &c., &c. Il sera vendu JEUDI 17 AVRIL prochain, à DEUX heures précises, à six heures, à des enchères, UN assortiment très-général de marchandises sèches, rubans, dentelles, &c., &c. —AUSSEI. —Vingt caisses chapeaux de castor faits à Londres (dernière mode) et autres articles. Quebec, 27 mars 1841.

VENTE SANS RESERVE.

JEUDI 17 AVRIL et les jours suivants, aux magasins de SAMUEL ALCOCK, rue Saint-Jean, à DEUX heures: TOUT son fond entier de commerce consistant en faïencerie, verrerie, &c., &c., &c. Le tout sera positivement vendu, le propriétaire se retirant des affaires et étant prêt à laisser les primes. Les acheteurs au-dessus de £25, 4 mois de crédit. A vendre par vente privée Toile d'Irlande garantie pure. Quebec, 22 mars 1841.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N° 14, par WILLIAM NEILSON, de Valenciennes, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NEILSON, fils, donateurs de feu leur frère SAMUEL NEILSON. 27 mars 1841.

On lit dans la Gazette de Montréal d'avant-hier: Son Exc. sir George Arthur, accompagné de M. Colville, aide-de-camp, est arrivé en cette ville hier vers midi et en est reparti ce matin pour Québec, en route pour Halifax; où il doit s'embarquer pour l'Angleterre sur le Caledonia, paquebot de la malle royale, qui part le 3 avril. Lady Arthur, le capitaine Arthur, et le reste de la famille de sir George, se rendent en Angleterre par la voie de New-York.

Sir George Simpson, gouverneur des territoires de la Baie d'Hudson; M. Deane, qui partage avec feu M. Simpson la gloire d'avoir achevé la découverte du passage au nord-ouest de ce continent; le docteur Rowand, et MM. Macpherson et Manson, tous de la compagnie de la Baie d'Hudson; M. Hopkins, secrétaire du gouverneur, et M. Von Freymann, de la compagnie russe des pelleteries, sont arrivés mercredi à Montréal, venant d'Angleterre.

DESASTRE.—Le bateau à vapeur Randolph qui montait la rivière Mississippi, a touché contre un chicot, dans l'anse au-dessus de Carleton, et a coulé presque immédiatement. On dit qu'il y a 22 personnes de noyées. La perte du bateau et de son chargement s'élève à plus de \$150,000. On présume que tout était assuré. Il y avait à bord 300 boucauts de sucre. Le bateau était assuré pour \$30,000; mais il en a coûté davantage.

On annonce qu'un autre bateau à vapeur vient de périr un peu plus haut que le Randolph, mais sans donner les détails.

MEXIQUE.—Les nouvelles de ce pays annoncent de nouvelles insurrections. Le département de Sonora qui s'étend le long du golfe de Californie, s'est mis en état de rébellion contre le gouvernement central de Mexico. D'un autre côté, des lettres de Tampico du 14 février attribuent au général centraliste Arista le projet de relever l'étendard fédéraliste de concert avec le général Canales qui a fait, il y a peu de temps, sa soumission au gouvernement de Mexico.

M. l'Éditeur.—Ayant vu dans le Canadien du 15 du courant, un article au sujet de l'incendie qui eut lieu à St-Henry, le 4 du courant, chez M. Paul Latouche, étudiant en droit, où il est dit que cet incendie a été causé par une chandelle mal éteinte qui avait été placée près des rideaux d'une fenêtre, cet exposé étant faux, je crois dans l'intérêt de la vérité exposer au public par la voie de votre journal comment a pu être causé cet incendie: je m'étais servi d'une chandelle pour prendre quelques effets dont j'avais besoin, et une étincelle a dû s'échapper et tomber dans du linge qui y avait sur une table, car en laissant la maison de M. Latouche où je résidais, je suis très positif à dire que j'avais bien éteint la dite chandelle, et que je n'avais pas été près d'aucune fenêtre où il y avait des rideaux ou aucun lit: donc l'incendie n'a pu être causé tel que le Canadien l'a mentionné. Ainsi, M. l'Éditeur, en insérant la présente communication vous obligerez celui qui a l'honneur d'être votre obéissant serviteur, GODEFROY DE TONNANCOUR, Notaire.

DECES.

A St-Ours, le 15 courant, à l'âge de 45 ans, Jean Bibeau, écuyer, marchand. Il laisse une épouse et huit enfants pour pleurer sa perte. A Acadie, le 11 mars, à l'âge de 51 ans, Tilly Rice, écuyer. A Chambly, le même jour, Catherine Eliza, fille de l'honorable Samuel Hat, âgée de 17 ans. A Yamachiche, le 12, le docteur Alexander McKay, A Hall, subitement, chez Ruggles Wright, écuyer, Théodore Davis, écuyer, de Chatham, âgé de 65 ans. A Saint-Germain-en-Laye (France), le 21 février, à un âge avancé, Dominique Daly, écuyer, père de l'honorable D. Daly, secrétaire de cette province.

BANQUEROUTES.

DISTRICT DE QUEBEC.

Assemblée de créanciers pour prouver leurs créances et choisir des syndics, au bureau de R. H. GARDNER, écuyer, Commissaire des Banqueroutes, en la Basse-ville de Québec, rue St-Pierre: Olivier Belleau, boulanger, de Québec, —lundi, le 29 mars courant, à 11 heures. François Vézina, boulanger, de Québec, —mardi, le 30 mars courant, à 11 heures. John Parker, marchand épicer, de Québec, —lundi, le 12 avril prochain, à 11 heures.

Le soussigné croit devoir informer le public que c'est une erreur que son nom paraisse sur les listes imprimées des votes, comme ayant voté pour MM. Black et Burnet; car il a vraiment voté pour messieurs MASSUE et BURNET. FRANCOIS LANGLOIS. Quebec, 27 mars 1841.

AVIS.

Le soussigné prend la liberté d'informer les habitants des paroisses St-Henri, St-Jean Chrystienne et St-Gervais, que toutes personnes par lesquelles il a passé des actes et qui n'en ont pas eu d'expéditions sont priés de se présenter le plutôt possible en la paroisse St-Gervais, chez madame veuve P. G. DE TONNANCOUR, près de l'église, où il se trouvera tous les jours pour recommencer les dites actes, et que les minutes ont été recomposées jusqu'au quatorze du courant, et ceux qui en ont eu des expéditions sont priés de les lui rapporter immédiatement. GODEFROY DE TONNANCOUR, St-Henri, 27 mars 1841. 3 notaire.

CONTRAT.

DES SOUMISSIONS seront reçues jusqu'au 8ème jour d'AVRIL prochain, pour le louage d'un bâtiment de soixante à soixante-dix tonnes, complètement équipé d'hommes, de vivres et autres choses nécessaires, pour être employé pour le service de la quarantaine, durant la prochaine saison. Les soumissions doivent être adressées au soussigné. JOSEPH PARANT, Médecin Inspecteur, Rue St-George. Quebec, 24 mars 1841.

CERCUEILS.

DES PROPOSITIONS pour fournir des cercueils, à demande du Coronaire de Québec, seront reçues en l'office de ROGER LELIEVRE, écuyer, notaire, jusqu'à SAMEDI, les TROISIÈMES jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures A. M., pour lui et alors donner le contrat au rabais, en donnant une ou deux bonnes cautions qui seront alors présentes. Les conditions sont déposées en l'étude susdit. B. A. PANET, Coronaire. Quebec, 8 mars 1841.

EMPRUNT DES CHEMINS.

ON demande à emprunter, sous l'autorité de la 4e Victoria, chapitre 17, £10,000 courant. Des soumissions seront reçues au Bureau de la Commission des Chemins de Barrières de Québec, rue Sainte-Anne, pour le tout ou partie de cette somme. On prie les parties de spécifier le montant prêt à prêter, et le taux de l'intérêt exigé, lequel intérêt sera payé semi-annuellement au Bureau de la Commission. Quebec, 24 mars 1841.

Le soussigné profite de cette occasion de faire ses remerciments sincères à ses amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé son commerce, et il prend la liberté de les informer qu'il a transporté son magasin dans le grand manoir demeuré occupé par M. P. LANGLOIS et FILS, No. 4, rue de la Fabrique, où il espère, par son attention aux affaires et la qualité supérieure de ses marchandises mériter la continuation du patronage dont il a joui. W. LECHÉMINANT. Quebec, 26 mars 1841.

mi les nombreux amis de M. Simpson, prêts à repousser et à punir les assaillants, un corps considérable de canadiens français. Tel est l'avantage gratuit que donne l'éditeur du Morning Courier, dans sa feuille du 18 du courant; et nous sommes autorisés, de la part de M. Jobin, de nier positivement cet allégué; nous sommes de plus autorisés à dire que les excès commis aux Cèdres l'ont été par le parti de M. Simpson, à la tête duquel se trouvait un nommé Henri Roebuck, tionnés aux Cèdres, pour porter les dépêches du gouvernement, ont aussi pris part à l'émeute et ont été les premiers à frapper sur les électeurs; et cela n'a pas peu contribué à effrayer les paisibles canadiens, qui n'ont pas cru prudent de revenir au poll, craignant que l'on n'armât ces volontaires, contre eux.

Les canadiens français étaient si peu disposés à user de violence que, quoiqu'ils eussent alors plus de dix contre un de leurs adversaires, ils ont préféré se retirer paisiblement de l'exposer la vie d'un seul homme; et c'est alors que le parti de M. Simpson, se voyant maître du poll, est entré dans la maison où il se tenait et en a chassé à coups de bâtons tous ceux qui s'y trouvaient; M. Jobin était de ce nombre; et ce n'est qu'une heure après, qu'étant retourné au poll, il a trouvé M. Simpson, qui y avait ramené M. l'officier rapporteur pour continuer à prendre des voix. Lorsque M. Jobin se retira du poll, il avait une majorité de 60 voix; et pendant son absence M. Simpson fit voter des gens qui n'en avaient pas le droit et plusieurs fois les mêmes; tel que l'a avoué M. l'officier rapporteur, qui n'a pas eu le courage de s'y opposer, parce qu'il craignait lui-même pour sa propre vie, ainsi qu'il l'a ensuite déclaré; tant les esprits étaient alors échauffés, et tant les partisans de M. Simpson, et surtout le nommé Roebuck, étaient violents et emportés.

Ce Roebuck a été assez insolent que de dire, après son retour au poll: C'est vous (en parlant à M. Jobin) qui avez donné ordre à vos gens de commencer à se battre; et sur l'observation que fit alors M. Jobin, qu'il était toujours resté dans la chambre du poll, et qu'il était tout-à-fait étranger à tout ce qui s'était passé, ce Roebuck lui répliqua aussitôt: "Vous avez menti." M. Jobin ne répondit rien et demanda alors à l'officier rapporteur et à M. Simpson, qui étaient présents, de le protéger contre un pareil fariboul, qui s'avancait déjà même les yeux tout enflammés de colère, comme pour se porter à de plus grandes violences (ce qui serait infailliblement arrivé si M. Jobin n'eût pas gardé le silence). Mais ces messieurs se contentèrent de lever les épaules comme pour dire: Nous n'en avons ni le pouvoir ni la volonté. Dans ce même moment, deux électeurs du parti de M. Jobin étant venus donner leurs voix pour lui, ces pauvres malheureux n'eurent pas plutôt prononcé le nom de M. Jobin, qu'ils furent à l'instant saisis par les satellites du parti opposé qui les sortirent de la chambre à coups de pieds et à coups de poings, sous les yeux même de l'officier rapporteur et de M. Simpson, et leur firent essayer beaucoup d'autres mauvais traitements. Comme on le pense bien, ce furent les derniers qui voulurent s'exposer à être ainsi maltraités.

M. Jobin a été obligé de rester encore plus d'une heure dans la chambre du poll exposé à toutes les insolences du parti victorieux, dont les lâches assassins s'attendaient au sortir du poll, pour lui donner un échantillon de la liberté des suffrages et de la justice égale de M. Thomson. Il est vrai que la présence et la protection de M. Simpson a empêché ces farieux de se porter à de plus grands excès sur M. Jobin qui n'a pas cru prudent pour lui de retourner dans un lieu où sa vie avait été en si grand danger, et où M. Simpson, lui-même, lui conseilla de ne plus revenir, parce qu'il y croyait sa vie bien exposée.

Le Morning Courier dit qu'il est satisfaisant de voir que parmi les amis de M. Simpson se trouvait un corps considérable de canadiens-français qui ont repoussé les assaillants: il se flatte de bien peu de chose, car ce corps considérable de Canadiens n'était autre chose que cinq ou six forts à bras (ballies) aux gages sans doute de M. Simpson, qui ont été assés vils et assez méprisables que de se louer pour assés vil et assassiner leurs propres compatriotes.

D'autres canadiens-français ont, il est vrai, voté pour M. Simpson; mais ils étaient en petit nombre; et il faut rendre justice à ces pauvres malheureux; la protection de M. Simpson, comme magistrat, qui les a sauvés des désastres de la dernière insurrection, et peut-être l'espérance d'en être encore protégés à l'avenir, les a engagés à sacrifier leur conviction et les intérêts de leur pays. Heureusement que le nombre en est petit; car les canadiens sentent plus que jamais qu'ils ont besoin de se réunir contre leurs oppresseurs; et l'élection de Vandreuil en aurait donné un bel exemple, si la force brutale n'était pas à l'ordre du jour.—(Aurore.) SAINT MAURICE.

Il ne se présente que deux candidats, le Colonel Gogy et Mr J. E. Turcotte. Interpellé d'abord par son adversaire, Mr. Gogy fit la déclaration de qualification telle que prescrite par la 25e clause de l'Acte de Réunion, et il la plaça écrite entre les mains de l'Officier Rapporteur. Sommé d'en faire autant, Mr. Turcotte crut trouver un moyen d'éclaircir la loi.

Voici deux extraits du livre de poll, constatant les faits: "Acte est donné au Colonel Gogy de ce que requiert par M. Turcotte de faire la déclaration de propriété, voulue par le Bill d'Union, il l'a faite et présentée en écrit signée de lui; et que le dit sieur Turcotte, quoique par le dit Colonel requis de ce faire, n'a ni voulu la faire par écrit, ni la souscrire. Signé, EUSTACHE CICARD DE CARPUEL, Officier Rapporteur.

Acte est donné à J. E. Turcotte, candidat, qu'il a lu sur le poll la déclaration exigée par la vingt-huitième clause du Bill de Réunion des Provinces du Haut et du Bas-Canada. Signé, EUSTACHE CICARD DE CARPUEL, Officier Rapporteur.

La clause du statut sus-mentionnée voulant qu'il soit fait une déclaration de qualification, si elle est demandée, il s'en suivait que M. Gogy était, dès que cette entrée eût été faite sur le livre de poll, le seul candidat, car M. Turcotte ne pouvait être élu. Il avait lu la formule de la déclaration; mais lire une déclaration, et la faire et signer, sont deux choses différentes. Cette lutte est enfin terminée, et le Colonel Gogy est le membre élu pour ce comté, quoique l'Officier Rapporteur n'ait pas cru devoir le proclamer élu. Le protêt qu'il fit assurera une révision par l'Assemblée Législative, de la décision de l'Officier Rapporteur, et le résultat n'est pas douteux.—(Vrai Canadien.)

[En attendant cette révision, si elle a lieu, le candidat proclamé par l'officier rapporteur est le représentant légal du comté. L'Acte exige que la déclaration soit faite, mais n'exige pas qu'elle soit souscrite.]

—La maison qu'on destinait pour logement de Son Excellence à Kingston est devenue en partie la proie des flammes. On estime la perte à £300.

l'on put procéder à prendre des voix. M. Parent exigea le serment de tous les votants qui se présentèrent sans distinction, et comme il était arrivé ce jour-là pour lui environ cent cinquante votants, les partisans de M. Nairne montrèrent des signes évidents de découragement. M. Parent se sentant indisposé profita de ce moment de calme pour sortir quelques instants, et pria M. André Simon de le représenter. Aussitôt qu'il fut sorti, il se fit dans la salle un vacarme épouvantable, les gens ne voulant pas que M. Simon représentât le candidat absent. On se rua sur la barre du poll, que l'on mit en pièces, et l'on se mit à frapper contre le busting dans l'intention évidente de le jeter à bas. Voyant ce tumulte M. Simon consentit à sortir du poll, à condition qu'on ne prendrait pas de voix que M. Parent ne fût arrivé. Le retour de ce dernier ne se fit pas longtemps attendre, et la votation recommença, mais la frayeur s'était tellement emparée des votants, gens à moeurs douces et paisibles, qu'ils se tenaient à distance du poll et qu'il fallut qu'un des chefs du parti de M. Nairne allât les chercher par deux ou trois, en les assurant qu'il ne leur serait fait aucun mal. De ce moment l'élection fut décidée, car l'autre parti n'avait plus une voix à donner, comme l'annonça M. Nairne, qui se retira aussitôt qu'il se trouva une couple de voix en dessous. M. Parent ne crut pas devoir prolonger la votation, car il était alors midi, et il y avait là des gens jusque de St. Urbain et de la Petite Rivière, qui avaient hâte de s'en retourner. Cela peut-être aussi les eût exposés à de nouvelles insultes. En outre il n'y avait aucun lieu de redouter un scrutin, car on suppose que sur les 749 voix qu'a eues M. Nairne, il n'y en a pas 500 de bonnes, tandis que de l'autre côté on n'en trouverait pas 10 mauvaises. Tous les gens venant de loin, n'avaient garde de risquer un voyage, sans être bien sûrs d'avoir droit de voter.

Dans ce rapide exposé, nous avons dû omettre maintes particularités qui nous auraient mené trop loin. Mais on a dû voir qu'une bande de gens turbulents ont fait la loi pendant toute l'élection, et qu'il a fallu se soumettre à toutes leurs exigences et souffrir toutes leurs insultes, et s'il n'y a pas eu de plus grands malheurs à déplorer, c'est qu'on ne leur a opposé aucune résistance, et qu'on a répondu à l'insulte et aux mauvais traitements par la patience et le sang-froid. D'ailleurs la résistance était impossible. Le poll était toujours entouré par trois, quatre et cinq cents partisans de M. Nairne.

Le Mercury d'hier au soir trouve fort étrange que quelques curés du comté de Saguenay aient montré quelque intérêt au succès du "candidat du comté central." Quelque respectable que soit l'autorité du Mercury, nous pouvons l'assurer que ces révérends messieurs n'ont pas dépassés les bornes que leur prescrivait leur état. Un seul a été voté, et il est entré dans l'enceinte réservée aux candidats du consentement de ces messieurs, comme plusieurs autres notabilités du comté. Il n'y était pas, comme le dit le Mercury, "occupé à amener ses paroissiens," qui n'avaient nullement besoin d'être stimulés par leur curé. Quant aux insultes dont le Mercury dit qu'il a été menacé, ce fait corrobore ce que nous disons plus haut des violences dont les partisans de M. Nairne se sont rendus coupables, et de celles auxquelles ils étaient disposés à se porter envers les votants du candidat opposé, qui ne se rencontraient au poll qu'en petit nombre à la fois. Nous ferons la même remarque à l'égard de "la disposition manifestée par le parti de M. Nairne de traîner à la rivière le candidat du comté central."

Quant au candidat opposé, M. NAIRNE, nous devons dire qu'il se comporta au poll avec toute la convenance qu'on pouvait attendre d'un gentleman, et nous aimons à croire qu'il n'autorisa pas les excès de ses partisans, et que ce fut sans sa participation qu'il y eût dans le village des maisons ouvertes, où l'on distribuait des boissons enivrantes, une des principales causes des désordres qui ont eu lieu.

TROIS RIVIERES.—L. M. Edward Pratt, marchand aux Trois-Rivières, a démenti publiquement l'assertion du Vrai Canadien, qui l'avait accusé d'avoir maltraité et blessé grièvement un nommé McDougald pendant cette élection, la personne arrêtée pour ce fait sur la disposition de McDougald, n'est pas un Canadien, et aucun Canadien n'a commis un tel acte.

MONTREAL (ville).—Hier (dit l'Aurore des Canadas de 23 mars) MM. Moffatt et Holmes ont été déclarés élus par l'officier rapporteur pour notre ville, nous voulons dire pour cette partie de notre ville (centre de corruption) que M. Thomson a chargée de nommer deux personnes convenables pour nous représenter en parlement. Le silence et l'absence de MM. Leslie et Smith étaient un profit sans doute encore plus énergique contre l'injustice du pouvoir dans le défranchement des faubourgs que leur présence.

MONTREAL (comté).—Cette élection, nous croyons, a commencé hier à St. Laurent. M. Alexandre Delisle, greffier de la paix, dispute à M. Leslie, le candidat libéral, les suffrages des électeurs. On nous dit que les menaces, les promesses et la corruption se donnent encore une libre carrière en cette occasion et que ce n'est même que parce qu'on a menacé M. Delisle de lui ôter sa charge de greffier qu'il a consenti à se mettre sur les rangs, après l'aucoup d'hésitations pourtant. On a également fait venir d'une campagne éloignée un jeune Canadien qui possède un petit emploi public, et au moyen des menaces qu'on lui a faites de le destituer, on l'a contraint de parcourir le comté pour porter les électeurs à voter en faveur de M. Delisle. Ce jeune homme fait valoir les services de sa famille et ce qu'elle a souffert pour la cause du pays. On nous assure même qu'il n'a pas honte de chercher à insinuer dans le cœur de nos bons habitants des préjugés nationaux, en leur disant que M. Delisle est Canadien et que M. Leslie est Écossais! Voilà pourtant à quels moyens indignes nos ennemis ont recourus, tout en nous accusant de nourrir ces préjugés.

Plusieurs personnes arrivées de St. Laurent nous apprennent qu'il y a eu là des troubles sérieux. Des menaces et des insultes qui furent faites au parti patriote et peut-être quelques coups donnés par d'autres réformistes à user de représailles. En un moment, les torys furent défaits et se mirent à fuir dans toutes les directions. Nous regrettons d'avoir à dire que plusieurs personnes ont été grièvement blessées, entre autres le docteur Arnold (fils). A la clôture du poll, M. Leslie avait 25 voix et M. Delisle 10. (Idem.)

HUNTINGDON.—M. Cuvillier a été élu sans opposition dans ce comté. Il a été ramené triomphalement en ville. Pas moins de 60 à 80 voitures formaient le cortège, au milieu duquel flottaient un grand nombre de pavillons. (Idem.)

TERREBONNE.—On dit qu'un certain baron de création récente, se donne beaucoup de peine pour faire triompher un des candidats et que ce candidat n'est pas M. Lafontaine. On ne pardonne rien à un ami avec lequel on s'est brouillé. M. Lafontaine, croyant d'abord que la nouvelle administration serait honnête, avait visité, pendant quelque temps, la maison Bingham. Mais lorsqu'il eut vu ses premiers actes, il eut le courage et l'honnêteté de l'abandonner et même, dit-on, de refuser une haute situation sous le gouvernement. Indé ira. (Idem.)

VAUDREUIL.—Il a été canoëment admis par M. Jobin, que son parti avait été l'agresseur à l'élection du comté de Vaudreuil; et par une coïncidence tout à fait satisfaisante, il s'est rencontré par-

grand nombre de gens employés dans les pinières du Saguenay pour des maisons de commerce anglaises. Dans cette même paroisse se rencontrent un nombre de marchands en rapports avec les marchands de Québec. Tels sont les éléments sur lesquels il faut agir la corruption exécutive, en fixant le chef-lieu du comté à la Malbaie, située à l'extrémité même de la partie habitée du comté, au mépris de tout principe de justice et de convenance.

En fixant ainsi le lieu du poll à la Malbaie, en proclamant cet endroit le chef-lieu du comté de Saguenay, l'exécutive a suspendu au-dessus des têtes ambitieuses d'honneur et de lucre de cette paroisse, le bon nombre de places que mettent à sa disposition les ordonnances de judicature, et des municipalités rurales.

Suivant la recommandation du comité de Québec, les différentes paroisses du comté de Saguenay, nommèrent des délégués, au nombre desquels se trouvèrent MM. Alexis Tremblay, Thomas Simard, marchands, et Alexis Tremblay dit Picoté, agent de la maison Price au Saguenay, tous de la Malbaie. A une des réunions de ces délégués, il fut résolu unanimement qu'il fallait choisir un candidat opposé à l'acte d'union, et il fut nommé trois sous-délégués chargés de se rendre à Québec pour s'assurer les services d'un tel candidat, et on désigna plusieurs messieurs à cette fin. Ces sous-délégués furent MM. André Simon, de la Baie St. Paul, George Audet, des Eboulements, et Alexis Tremblay, de la Malbaie. Ce dernier accepta cette mission; mais quand il fut question de la remplir, c'est-à-dire de se rendre à Québec pour y chercher un candidat anti unionnaire, il déclara à l'un des sous-délégués qu'il serait d'avis de s'adresser à M. Nairne; cependant il s'abstint pour le moment d'agiter publiquement la question. Là-dessus les deux autres sous-délégués partirent pour Québec pour exécuter le devoir dont ils s'étaient chargés, et s'adressèrent à M. Parent, qui leur répondit qu'il consentirait à servir moyennant une indemnité suffisante pour couvrir ses dépenses. Quelques jours après M. Alexis Tremblay se rendit à Québec, où, selon toutes les apparences, il travailla à préparer les voix à l'élection de M. Nairne, car à son retour furent distribuées dans tout le comté des adresses imprimées signées de M. Nairne. C'est ainsi que M. Alexis Tremblay remplit la mission dont il s'était chargé; c'est ainsi qu'il montra sa constance, lui qui quelques jours auparavant avait concouru à une résolution qui déclarait qu'il fallait choisir pour le comté de Saguenay un candidat anti unionnaire, et qui quelques mois auparavant avait signé et fait signer la pétition contre l'union. Ces dernières remarques s'appliquent à M. Thomas Simard et autres chefs du parti de M. Nairne, qui tous s'étaient prononcés contre l'acte d'union et prétendaient être de grands et bons patriotes.

Nous ne dirions rien de la difficulté que l'on a eue au sujet de l'indemnité que demandait M. Parent: ce n'était qu'un prétexte de la part de ces messieurs pour jeter la division et la confusion dans le comté, et emporter ainsi l'élection du candidat unionnaire. Mais cette raison n'existait plus du moment que M. Parent, pour faire cesser la division qui avait éclaté dans le comté, eut, à la sollicitation de ses amis du comté et d'ailleurs, retiré la condition de l'indemnité.

Le premier et le second jour se passèrent assez régulièrement, si ce n'est qu'on refusa à M. Parent le droit d'entrer dans aucun détail sur l'état des affaires du pays. Il eût été inutile à ce monsieur d'insister à s'expliquer, et pour éviter toute occasion de trouble, il se résigna à se taire après une courte allocution. Le troisième jour, les partisans de M. Nairne voyant leurs forces arriver à la fin, et qu'on commençait à presser de questions leurs votants plus que douteux, exigèrent avec menaces et vociférations que l'ami et le conseil de M. Parent se retirât du poll, afin que celui-ci, étranger au comté, ne pût objecter les fausses voix qu'on présentait. Il devint dès lors évident que les partisans de M. Nairne voulaient emporter l'élection par la violence, et qu'ils ne cherchaient plus que des prétextes ou des occasions pour parvenir à cette fin. Confiant dans le nombre et le zèle de ses partisans, M. Parent voulut être au parti opposé ces prétextes et ces occasions, la même raison l'empêcha d'exiger le serment de jour-là, et le parti opposé en profita pour faire passer un grand nombre de mauvaises voix. L'illégalité marchait le front levé, et l'on osait faire entrer au poll des enfants de 15 à 20 ans, et deux pères vinrent en retirer leurs enfants qu'on y avait poussés. Les mêmes votants osaient se présenter jusqu'à la troisième, et même la quatrième fois, et plus encore, nous a-t-on assuré. Nous ne parlons pas des gens qui ont voté sans aucune qualification quelconque.

Tout cela n'eût rien été, et l'on aurait pu triompher facilement d'un pareil système de corruption et de fraude, tout étonné qu'il fût, si l'intimidation ne s'eût mêlée de la partie. En effet les menaces de violences et les mauvais traitements qu'éprouvaient les votants de M. Parent étaient tels, qu'on a calculé que plus de trois cents personnes venues de paroisses éloignées de huit, douze et quinze lieues, s'en retournèrent sans avoir osé aller voter.

La soumission et l'indulgence mettaient dès lors l'élection du candidat anti unionnaire en danger, quoiqu'il y eût encore des centaines de voix à venir, et il fallait, coûte que coûte, se raidir. Le 4e jour donc M. Parent annonça que, vu le refus qu'on lui faisait d'avoir un ami avec lui, il allait se trouver obligé d'assommer tout le monde. Menacés de voir ainsi arrêter leur votation frauduleuse, les partisans de M. Nairne consentirent à ce que M. Parent eût un ami, mais non cependant un de ceux qu'il avait demandé d'abord, savoir un des messieurs Simon, l'un et l'autre connaissant peu les gens, ne fut pas d'un grand secours, et ce jour-là encore les fausses voix couvrirent le livre de poll, ce qui n'empêcha pas néanmoins M. Parent de résister à trois la majorité bien plus forte que M. Nairne avait eue sur lui les jours précédents, à la clôture du poll. Les forces de ce dernier étaient évidemment épuisées, mais il était encore en majorité et le recours à des violences extrêmes n'en était que plus à craindre. Les auberges du village avaient été ouvertes pendant toute l'élection, et les esprits étaient dans une excitation extraordinaire du côté de son parti.

Le matin du 5e jour de l'élection, M. Parent se rendit au poll un peu avant l'heure fixée pour l'ouverture, accompagné de cinq à six amis. Personne n'était encore rendu, mais à peine furent-ils entrés qu'une bande de forcenés se ruèrent sur eux sans le moindre prétexte, en criant que c'était ce jour-là qu'ils allaient balayer le poll. Heureusement que les amis de M. Parent firent bonne contenance, résistèrent avec succès à cette attaque furieuse et restèrent fermes à leur poste. Dans cette mêlée M. H. Simon, respectable citoyen du lieu, magistrat et major de milice, fut frappé au visage, et il porte encore les marques de sa courageuse résistance. M. Simon se borna à parer les coups du mieux qu'il put, et ne voulut pas frapper à cause de sa qualité de magistrat.

Quelques instants après M. l'officier rapporteur, le candidat opposé et la foule arrivèrent, et ce fut alors, en voyant les gens déterminés à se porter audacieusement aux dernières violences, que l'officier rapporteur, M. J. B. Duberger, demanda l'assistance de MM. Hubert Simon et Alexis Tremblay, en leur qualité de magistrats, pour maintenir l'ordre au poll, et il fut question de nommer des constables spéciaux à cette fin. Cela refroidit un peu les esprits, et